

CONTRAT DE COMMANDE AVEC CESSION DE DROITS D'AUTEUR

contrat n° DF_SVT_FM_15
commande n°

ENTRE D'UNE PART,

Le Centre National d'Enseignement à Distance,

Établissement public à caractère administratif, dont le siège est Téléport 2 - 2, boulevard Nicéphore Niepce,
86963 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL Cedex, représenté par son Directeur Général en exercice,
et ci-après dénommé le CNED,

ET D'AUTRE PART,

☐ M.

☒ Mme

Nom : RIVIERE Prénom : Sandra
Adresse : 22A, Grande Rue 71620 Saint Maurice en Rivière
Profession : Enseignante certifiée
N° S. Sociale : 2 77 11 92 019 082 54

et ci-après dénommé l'auteur.

Le Cned et l'auteur étant dénommés ensemble les Parties.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le CNED est un établissement public national à caractère administratif dont la mission est de dispenser un enseignement et des formations à distance, diplômantes ou non, en faisant appel notamment aux technologies de communication dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente.

Le CNED souhaite s'associer le concours de l'auteur en considération de la compétence de ce dernier pour la rédaction de contenus pédagogiques.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, administratives et financières dans lesquelles l'auteur :

- Accepte de rédiger pour le Cned, sur la base des préconisations figurant dans le cahier des charges, les contenus pédagogiques visés au contrat.
- Cède au Cned, qui l'accepte, l'ensemble des droits dont il est titulaire sur les contenus pédagogiques dans les conditions prévues à l'article 7.

ARTICLE 2 – LES CONTENUS PEDAGOGIQUES

2.1 Rédaction des contenus pédagogiques

Le détail des contenus pédagogiques figure en **annexe 1** au présent contrat.

L'auteur s'engage à rédiger sur la base des préconisations du Cned et du cahier des charges figurant en **annexe 3**, les contenus pédagogiques prévus et présentant les caractéristiques générales suivantes :

Rédaction de 2 fiches méthodologiques en SVT. La rédaction se fera selon le modèle précisé dans le cahier des charges. Les fiches méthodologiques concernées sont les suivantes :

- Concevoir et réaliser une expérience
- Mettre en relation les informations de plusieurs documents

ARTICLE 14 – COMPETENCE LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

14.1 Loi applicable

Le présent contrat est soumis au droit français à l'exclusion des règles de conflit de lois.

15.2. Juridiction compétente

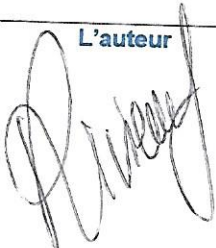
En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du contrat, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable avant d'entreprendre tout autre recours. En cas de litige persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers

Le 10/06/2020

En deux exemplaires originaux

L'auteur



Le Cned
Délégué général en exercice
et par délégation,
Arnaud Desjardins
Directeur des formations et services

